Evénements par département : 18 - CHER (13 cas)

Incendie dans une imprimerie

ARIA 58622 - 10/02/2022 - 18 - SAINT-AMAND-MONTROND
Type : Accident
Naf 18.12 : Autre imprimerie (labeur)

Vers 7 h, un feu se déclare sur des rouleaux de papier avant de se propager à la toiture par les conduits d'aspiration d'air, dans une imprimerie. L'alerte est donnée par un employé. Le personnel est évacué. Les pompiers refroidissent et éteignent les conduits d'air. Un employé, légèrement intoxiqué par la fumée, est transporté à l'hôpital. Une partie de l'entreprise a repris son activité.

L'incendie est dû à un dysfonctionnement électrique qui aurait entraîné une rupture technique sur l'une des machines de l'entreprise.

Fuite de chlore dans une entreprise de transport

ARIA 58686 - 17/02/2022 - 18 - BOURGES
Type : Accident
Naf 52.29 : Autres services auxiliaires des transports

Vers 11 h, une fuite se déclare sur un bidon de 15 l d'acide chlorhydrique dans le chargement d'un poids lourd transportant des matières dangereuses stationné sur le quai d'une entreprise de transport. Les 14 employés sont évacués. La fuite est stoppée. Les pompiers mettent en place des absorbants antiacides. Des prélèvements sont réalisés dans les canalisations. L'ensemble des employés peut réintégrer les locaux vers 13h30.

La fuite du produit dans le véhicule est due à la présence d'un clou sur une palette.

Incendie sur un site pyrotechnique

ARIA 58921 - 20/04/2022 - 18 - LE SUBDRAY
Type : Accident
Naf 30.30 : Construction aéronautique et spatiale

Vers 19h45, un feu se déclare dans le sous-bois situé à l'arrière des bancs d'essais dans le complexe de tirs et d'essais d'un site pyrotechnique. L'alerte est donnée par l'agent de sécurité. Les responsables d'astreinte et les pompiers sont contactés. Le feu est éteint. 1 000 m² de bois sont brulés. L'incident n'a fait aucune victime.

Ce jour-là, vers 17 h, un essai sur une maquette prototype statoréacteur est réalisé dans un banc d'essai dédié. Lors de cet essai, un dysfonctionnement s'est produit avec projection d'éléments métalliques de la maquette dans le banc. Le banc est fermé coté arrière par des poutres métalliques verticales, mais l'espace a pu laisser passer quelques projections métalliques légèrement chaudes.

La démarche d'analyse des circonstances de l'incident conduit l'exploitant à mettre en place les mesures complémentaires suivantes :

- pose d'un filet métallique sur les poutres pour minimiser les surfaces ouvertes ;
- renforcement des mesures de lutte contre l'incendie dans la zone (chemin d'accès aux secours, moyens complémentaires d'intervention de lutte contre l'incendie…).

Incendie de déchets verts broyés

ARIA 59129 - 17/05/2022 - 18 - SAINT-PALAIS
Type : Autre
Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 17 h, un feu se déclare dans un tas de déchets verts broyés dans une installation de gestion des déchets. Un chauffeur, se rendant sur l'installation de stockage de déchets non dangereux située à proximité, aperçoit des flammes et donne l'alerte. Les pompiers sont appelés. Les secours et un opérateur du site écartent et arrosent la matière au fur et à mesure. Le feu est maîtrisé à 19h30. Les eaux d'extinction sont absorbées par les déchets verts. Deux rondes sont réalisées dans la nuit sans reprise de feu constatée. Le lendemain, la levée de risques est effectuée.

Le départ de feu a eu lieu sur le tas de déchets verts broyés, entre les déchets broyés la veille de l'événement et le broyat plus ancien. Entre 15 et 20 m³ de déchets ont été incendiés sur ce tas.

L'exploitant suppose qu'un orage, survenu 2 jours plus tôt, a lancé l'activité de fermentation sur le tas, puis l'écart de température du broyat frais par rapport à l'ancien a favorisé la montée de température de la matière, créant un auto-échauffement.

Incendie d'une bouteille d'acétylène dans une entreprise de construction de locomotives

ARIA 59260 - 31/05/2022 - 18 - ORVAL
Type : Autre
Naf 30.20 : Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant

Vers 11h10, lors d'un oxycoupage au chalumeau, une bouteille d'acétylène de 30,5 l s'enflamme dans un bâtiment de rénovation de wagon dans une entreprise de construction et d'entretien de locomotives. Les opérateurs éteignent les flammes au moyen d'extincteurs à poudre à proximité. La bouteille étant très chaude, il est impossible de la fermer alors que le gaz continue à s'échapper, en conséquence les pompiers sont appelés à 11h15. Ils arrosent abondamment la bouteille de gaz pendant 10 min pour la refroidir. Lorsque la bouteille est assez froide pour être touchée, le système de fermeture de gaz ayant fondu, sa fermeture normale est impossible. Les pompiers réussissent à fermer la bouteille au moyen d'une pince, mais cette fermeture est incomplète. La bouteille est immergée pour la déplacer à l'extérieur et la surveiller jusqu'à 12h30, puis reste dans le bac rempli d'eau pendant 24 heures. Le fabricant vient examiner la bouteille le lendemain pour s'assurer qu'elle ne présente plus de danger et pouvoir l'évacuer.

Une légère fuite au niveau du raccord de la bouteille d'acétylène pourrait être la cause de l'inflammation. Le gaz s'est enflammé au niveau du robinet. L'opérateur découpait une tôle au chalumeau. Lorsqu'il a retiré ses lunettes teintées, il a aperçu la bouteille enflammée. Il a pris l'extincteur le plus proche et a éteint les flammes.

Selon l'exploitant, s'il s'agit d'une fuite au niveau du raccord de la bouteille, un contrôle visuel du matériel avant de l'utiliser aurait probablement permis de détecter une fuite. L'exploitant réalise une sensibilisation de l'ensemble du personnel concerné sur les risques liés à l'acétylène et les mesures de prévention associées. L'ensemble du matériel est passé en revue.

Incendie dans une cimenterie

ARIA 59175 - 05/06/2022 - 18 - BEFFES
Type : Autre
Naf 23.51 : Fabrication de ciment

À 21h12, un feu se déclare au niveau de l'arbre de commande du refroidisseur à clinker dans une cimenterie. Un opérateur en salle de commande constate un défaut sur le refroidisseur. Il alerte le rondier qui détecte l'incendie. Les secours sont appelés. Le POI est déclenché et le four est arrêté. Trois opérateurs interviennent pour éteindre le feu en utilisant 6 extincteurs et un RIA sur place. L'incendie est maîtrisé à 21h30. La procédure d'isolement du bassin d'orage est déclenchée et la pompe consignée. Les secours arrivent sur site à 21h50 et contrôlent la température dans la zone sinistrée. L'exploitant surveille la zone. Les flexibles de graissage sont réparés ainsi que le toit du refroidisseur et l'arbre de commande est contrôlé. Le téléphone d'urgence, défectueux lors de l'événement, est remis en état. Les extincteurs sont contrôlés et remis en service et une analyse d'eau est réalisée dans le bassin d'orage afin d'écarter tout risque de pollution.

L'incendie a été provoqué en raison d'un problème d'étanchéité au refroidisseur en sortie du four. Des matières incandescentes (clinker) ont circulé par le toit du refroidisseur pour se retrouver dans un bac de récupération de graisse. Celui-ci s'est enflammé et a provoqué un incendie sur l'arbre de commande du refroidisseur.

À la suite de l'événement, l'exploitant prévoit de réaliser un contrôle d'étanchéité lors du prochain grand entretien annuel et réalise les actions suivantes :

- mise en place d'une procédure d'extinction et d'appel des secours ;
- nettoyage de l'arbre de commandes une fois par semaine ;
- rediffusion de la procédure de consignation du bassin d'orage pour le personnel d'astreinte et l'équipe de fabrication.

Feu de copeaux de bois

ARIA 59177 - 14/06/2022 - 18 - SAINT-AMAND-MONTROND
Type : Accident
Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois

Vers 18h30, un feu se déclare dans une case de stockage de 100 m³ de copeaux et de plaquettes (bois brut non traité provenant, via des convoyeurs, de la découpe du bois) sur un site de sciage et de rabotage du bois. L'incendie se propage à l'intérieur d'un bâtiment de 800 m² rempli de sciure sur 3 cellules. Les pompiers protègent les machines-outils et un transformateur qui alimente l'entreprise et les communes avoisinantes. Des bennes sont mandatées pour permettre l'évacuation des copeaux de bois du bâtiment de stockage. Les eaux d'incendie sont récoltées dans le bassin de confinement réservé à cet effet, en attente d'analyse pour traitement par la suite.

Les matériaux brûlés sont les résidus de production, les sciures et les plaquettes principalement, situés dans le stockage impacté, et des matériels en PVC servant à convoyer ces connexes ainsi que des câbles électriques qui ont partiellement fondu.

La scierie est à l'arrêt pour 4 à 6 mois et une partie des employés est en chômage partiel.

L'installation était à l'arrêt depuis 16h30. Les températures étaient très importantes ce jour-là (35 à 37 °C) et les matériels étaient également chauds du fait de leur fonctionnement antérieur. Des connexes ont été en contact avec une partie mécanique extrêmement chaude du système de convoyage des copeaux au-dessus de la zone de stockage. Ils se sont consumés pour ensuite s'enflammer.

Cette zone très poussiéreuse n'était pas sous détection incendie car il n'existait pas de matériel pouvant fonctionner de manière satisfaisante dans ces conditions.

Suite à ce sinistre, l'exploitant prévoit de :

- mettre en place une ronde de surveillance humaine après la fin de production sur cette zone en particulier lors de température extérieure importante,
- trouver une technologie permettant la surveillance de cette zone et diminuer l'empoussièrement de cette zone avec des nouveaux matériels plus performant.

Feu de lithium dans une usine de piles thermiques

ARIA 59256 - 23/06/2022 - 18 - BOURGES
Type : Accident
Naf 27.20 : Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

Vers 17h45, un feu se déclare sur 1 kg de déchets de poudres d'alliages métalliques contenant du lithium dans une salle sèche de 30 m² servant à la fabrication de pastilles de piles thermiques. Le feu d'alliage s'étend sur 1 m². La détection incendie se déclenche et une partie du site est évacuée. Une personne blessée est transportée à l'hôpital. À 20 h, le POI est activé. Le feu, dans un premier temps attaqué à l'aide d'un extincteur par le personnel de secours interne, est maîtrisé par les pompiers avec des extincteurs à poudre. Les locaux sont ventilés à l'aide de ventilateurs thermiques en raison des fumées toxiques. Les énergies sont coupées et 5 fûts de lithium de 5 kg sont évacués. Les secours mettent dans un fût étanche 50 kg d'alliage de lithium et silicium non impacté et présent au niveau de la sorbonne en salle sèche. L'étouffement et le refroidissement de l'alliage de lithium en combustion sont efficaces. La sorbonne située à proximité est démontée, car un crépitement se fait entendre dans celle-ci. Neuf personnes de l'entreprise restent sur les lieux. Toutes les matières actives non touchées sont évacuées du local. La température à la surface de l'alliage en combustion est à 35 °C et baisse de 2 °C par demi-heure. Vers 22h15, l'incendie est éteint. La température en surface de la matière en combustion décroit progressivement et reste en place avant retrait et traitement ultérieur. Vers minuit, la température au niveau de la hotte est de 35 °C et celle au niveau de la matière en combustion reste à l'identique. Il n'y a plus de fumée dans l'ensemble des locaux. Le gardien du site réalise une ronde de surveillance toutes les heures dans le local. L'entreprise est à l'arrêt jusqu'au lendemain 5 h.

Suite à une panne au niveau du four de fusion, l'opérateur a nettoyé le creuset et contre creuset du four avec un chiffon. Cette opération est réalisée en boîte à gants sous atmosphère sèche et neutre. Le chiffon utilisé, souillé avec des poussières d'alliage, est sorti via le sas, puis déposé avec les déchets de poudres d'alliages issus de l'opération de tamisage. Le sac de déchets a pris feu. De l'électricité statique a enflammé le chiffon, puis les déchets de poudres d'alliages (produit inflammable). L'opérateur a éloigné le sac des produits en cours de fabrication en le posant au sol. Celui-ci en plastique a fondu et le contenu en feu s'est éparpillé au niveau du sol brûlant l'opérateur au niveau de la cheville. L'opérateur est sorti de la salle en veillant fermer les portes coupe-feu. L'incendie s'est propagé au niveau du sol en PVC et de la sorbonne en fonctionnement.

A la suite de cet accident, l'exploitant asservi l'ensemble des systèmes d'aspiration à la détection incendie et met à jour la procédure de gestion des déchets d'alliages. Une société spécialisée décontamine le local incendié et des locaux adjacents pendant 10 j.

Incendie dans la cuve de bitume d'une entreprise de construction

ARIA 59349 - 28/06/2022 - 18 - LE SUBDRAY
Type : Autre
Naf 23.99 : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Vers minuit, un dégagement de fumée est visible sous la cuve de bitume dans une entreprise spécialisée dans la construction. L'alerte est donnée par un chauffeur extérieur, en attente de chargement. Un employé utilise un extincteur à poudre de 50 kg. La vanne d'isolement des eaux est fermée. L'alimentation électrique du parc à bitume est arrêtée. Le point chaud est refroidi avec un tuyau d'arrosage. Les pompiers réalisent des contrôles à la caméra thermique. Une entreprise extérieure nettoie et pompe l'ensemble du fond du parc à bitume. Un contrôle visuel est effectué sur les 3 autres cuves. Sur les 48 t de bitume présentes, 0,1 t est relâchée.

Lors de l'événement, des travaux étaient en cours. L'installation était à l'arrêt. L'incendie est dû à la présence d'une fissure au fond de la cuve à la suite de la déformation de cette dernière. Un suintement de bitume s'est produit par cette fissure sur la résistance. Le réchauffement du bitume a généré du gaz.

Combustion dans un boisseau de poussières de céréales

ARIA 59402 - 22/07/2022 - 18 - NERONDES
Type : Autre
Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

Vers 17 h, après avoir été alerté par une odeur de brûlé, l'exploitant constate de la fumée sortir de la trappe supérieure du boisseau de poussières. Toutes les aspirations sont coupées ainsi que les circuits électriques. Les capots de la vis sont chauds et ils sont retirés. Un palier de la vis est hors-service. La poussière se consume dans le fond de la vis, les pompiers sont appelés. Le boisseau est vidangé. Par sécurité, le boisseau adjacent est vidé. Des rondes sont effectuées. 400 kg de poussières sont envoyés en méthanisation. Les 5 000 l d'eaux d'extinction sont évacués vers les bassins d'orage.

L'incendie est dû à l'échauffement d'un palier défaillant de la vis de vidange du boisseau poussières. La maintenance préventive prévue un mois plus tôt a dû être repoussée de 2 mois à cause de la moisson précoce. Cette maintenance aurait permis de voir la défaillance du palier de vis.

A postériori, l'exploitant réalise que le choix qui a été fait de dépoter le boisseau avant l'arrivée des secours, aurait pu conduire à un effet flash et a ainsi augmenté le risque d'explosion par la mise en suspension de poussières.

A la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- rappeler le phénomène d'explosion et les risques d'effet flash au personnel du site ;
- prévoir la maintenance préventive plus tôt, au printemps.

Rejet de digestat par une entreprise de méthanisation

ARIA 59635 - 28/08/2022 - 18 - REZAY
Type : Autre
Naf 35.11 : Production d'électricité

Vers 8 h, la bâche du digesteur s'arrache dans une entreprise de méthanisation. Parallèlement, le digestat déborde de la cuve. L'exploitant alerte les secours. Les pompiers et la gendarmerie mettent en sécurité le site. Le digestat, présent dans la cuvette de rétention est pompé par une entreprise spécialisée, le jour même. 3 à 4 m³ en sont épandus sur le terrain agricole. 300 m³ de biogaz ont été relâchés à l'atmosphère, générant des pertes d'exploitation. La bâche n'a pas été endommagée, elle est remise en place ainsi que l'agitation de la matière. L'exploitant abaisse le niveau de digestat dans la cuve en épandant 140 m³.

Cet événement est dû à une accumulation trop importante de gaz. Ce phénomène est consécutif à un problème d'efficacité du brassage (1 brasseur à l'arrêt sur 2) générant le bouchage par de la matière du tuyau de transfert de gaz entre les cuves et la soupape de sécurité. De plus, l'exploitant a rencontré des difficultés de pompage du digestat liées à la présence de boucles de chauffage et de fragments de la plaque de fond, qui ont engendré un niveau de matière important dans la cuve.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- diminution du niveau de matière en fermentation à l'intérieur de la cuve du digesteur ;
- renforcements des contrôles visuels de l'intérieur de la cuve et des soupapes de sécurité.

Explosion déchets piles lithium dans un centre commercial

ARIA 59944 - 23/11/2022 - 18 - SAINT-DOULCHARD
Type : Accident
Naf 47.11 : Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Vers 11 h, une explosion se produit au niveau d'un bac de stockage de piles au lithium dans les réserves d'un supermarché. Le magasin, soit 250 personnes, est évacué pendant une heure. A leur arrivée, les pompiers ne détectent pas de feu ni de flammes. Ils entreprennent l'immersion du bac incriminé.

Les fumées incommodent un agent de sécurité et 3 employés. Deux d'entre eux sont transportés à l'hôpital.

L'exploitant remplaçait les piles au lithium nécessaires aux étiquettes électroniques et 15 000 de ces piles étaient stockées dans deux bacs de 200 l entreposés dans le local déchets de la réserve, hors zone commerciale. Une société spécialisée prend en charge ces piles.

Départ de feu dans une société de fabrication d'armes et de munitions

ARIA 59946 - 24/11/2022 - 18 - BOURGES
Type : Autre
Naf 25.40 : Fabrication d'armes et de munitions

Dans l'après-midi dans une usine de fabrication d'armes et de munitions, un feu se déclare au niveau de la cabine de grenaillage lors d'une maintenance par un sous-traitant avec une disqueuse. Les salariés éteignent l'incendie avec 2 extincteurs et un RIA avant l'arrivée des pompiers. Ces derniers réalisent une reconnaissance avec caméra thermique pour vérifier que l'incendie n'a pas impacté la cheminée.

Quatre personnes, incommodées par les fumées, sont examinées par le médecin du site et laissées sur place.

Un permis de feu a été établi avant l'intervention. Lors des dernières manœuvres de la meuleuse, un des filtres de la cabine s'est enflammé.